

PERSONNEL

Evolution des emplois et du tableau des effectifs

EXPOSE DES MOTIFS

I) Créations d'emplois afin de répondre à de nouveaux besoins et d'améliorer le fonctionnement des services municipaux

A. Créations d'emplois par redéploiement de vacances – Personnel paramédical

- Centre Municipal de Santé (CMS) :
 - ✓ 4 postes de Kinésithérapeutes à temps complet sur le grade de Cadre de Santé-Rééducateur,
 - ✓ 1 poste d'Orthoptiste à temps non complet (12 heures) sur le grade de Cadre de Santé-Rééducateur,
 - ✓ 2 postes de Manipulateur en radiologie à temps complet sur le grade de Cadre de Santé Assistant médico-technique,
 - ✓ 1 poste de Diététicien à temps non complet (2,45 heures) sur le grade de Cadre de Santé-Rééducateur,
 - ✓ 1 poste de Biologiste à temps complet et 1 poste à temps non complet (28 heures) sur le grade de Biologiste.

- Centre Médico Psycho-Pédagogique (CMPP) :
 - ✓ 2 postes d'Orthophoniste à temps non complet (17h30) et 1 poste à temps complet sur le grade de Cadre de Santé-Rééducateur.

Ces redéploiements n'auront pas d'incidences sur la nature des prestations et l'offre de soins proposés par le CMS et le CMPP. L'augmentation du nombre de postes étant compensée par la diminution du nombre d'heures de vacances, ces transformations s'effectueront à coût constant pour la ville.

B . Création d'emploi par redéploiement interne (à coût constant)

- Service Installations sportives : création d'un poste d'Ouvrier spécialisé sur le grade d'adjoint technique par redéploiement interne d'un poste de même grade (comité technique paritaire du 13 septembre 2011).

C. Création de poste afin de répondre à de nouveaux besoins

- Service Restauration et Intendance scolaire : création d'un poste d'agent d'entretien occupant les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles suite à l'ouverture d'une classe à l'école Makarenko.

Par conséquent je vous propose la création de :

- 5 postes à temps complet de Cadre de Santé-Rééducateur,
- 1 poste à temps non complet (12 heures) de Cadre de Santé-Rééducateur,
- 2 postes à temps complet de Cadre de Santé Assistant Médico-Technique,
- 1 poste à temps non complet (2,45 heures) de Cadre de Santé-Rééducateur,
- 1 poste de Biologiste à temps complet,
- 1 poste de Biologiste à temps non complet (28 heures),
- 2 postes de Cadre de Santé-Rééducateur à temps non complet (17h30).

Ce qui modifie le tableau des effectifs comme suit :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Cadre de santé-rééducateur à temps complet	1	6
Cadre de santé rééducateur à temps non complet	0	4
Cadre de santé assistant médico-technique à temps complet	2	4
Biologiste à temps complet	0	1
Biologiste à temps non complet	0	1

II) Besoins occasionnels

Afin d'assurer l'accueil des enfants en respectant les normes d'encadrement fixées par la loi dans les structures petite enfance, il est nécessaire de créer les besoins occasionnels suivants :

- 6 mois d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services dans l'attente de réflexions et de recrutements sur certains postes vacants, il est également nécessaire de créer les besoins occasionnels suivants :

- 6 mois d'adjoint technique,
- 6 mois d'adjoint administratif,
- 6 mois d'adjoint d'animation,
- 3 mois de rédacteur.

Date d'effet : 23 septembre 2011.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

PERSONNEL

Evolution des emplois et du tableau des effectifs

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu le décret n°2003-676 du 23 juillet 2003 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques,

vu le décret n°92-867 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux,

vu sa délibération du 27 mai 2004 fixant l'effectif des emplois de cadre de santé rééducateur et de cadre de santé assistant médico-technique,

considérant que les missions afférentes aux emplois concernés ci-après du personnel paramédical du centre de santé sont de nature équivalente à celles attendues des cadres de santé de catégorie A,

considérant qu'il convient de doter les services municipaux du personnel qualifié nécessaire à leur bon fonctionnement,

vu le budget communal,

DELIBERE

(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : DECIDE la création des postes suivants à compter du 23 septembre 2011 :

- 5 postes à temps complet de Cadre de Santé-Rééducateur,
- 1 poste à temps non complet (12 heures) de Cadre de Santé-Rééducateur,
- 2 postes à temps complet de Cadre de Santé Assistant Médico-Technique,
- 1 poste à temps non complet (2,45 heures) de Cadre de Santé-Rééducateur,
- 1 poste de Biologiste à temps complet,
- 1 poste de Biologiste à temps non complet (28 heures),
- 2 postes de Cadre de Santé-Rééducateur à temps non complet (17h30),
- 1 poste d'ouvrier spécialisé sur le grade d'adjoint technique,
- 1 poste d'agent d'entretien occupant les fonctions d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

ARTICLE 2 : FIXE, conformément au tableau ci-dessous, l'effectif des emplois considérés :

GRADES	Ancien effectif	Nouvel effectif
Cadre de santé-rééducateur à temps complet	1	6
Cadre de santé rééducateur à temps non complet	0	4
Cadre de santé assistant médico-technique à temps complet	2	4
Biologiste à temps complet	0	1
Biologiste à temps non complet	0	1

ARTICLE 3 : DECIDE la création d'emplois occasionnels comme suit :

- 6 mois d'auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe,
- 6 mois d'adjoint technique,
- 6 mois d'adjoint administratif,
- 6 mois d'adjoint d'animation,
- 3 mois de rédacteur.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2011
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23 SEPTEMBRE 2011